

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence: SOUDE CAUSTIQUE

Date d'émission: 19/12/2019 Date de révision: 27/09/2022 Remplace la version de: 28/03/2022 Version: 3.2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom de la substance	: SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS
Nom chimique	: hydroxyde de sodium; soude caustique
N° Index	: 011-002-00-6
N° CE	: 215-185-5
N° CAS	: 1310-73-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119457892-27
Code du produit	: SOUDE CAUSTIQUE
Groupe de produits	: Matière première

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Catalyseur, Agents de régulation du pH, Produit de nettoyage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERCHIMIE
ZAC du Parc 13 rue Louis Blériot
FR- 77290 COMPANS
T T: +33 (0)1 64 77 76 27
qualite@interchimie.fr - www.interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A	H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:

($0,5 \leq C < 2$)

($0,5 \leq C < 2$)

($2 \leq C < 5$)

($5 \leq C < 100$)

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Skin Corr. 1B, H314

Skin Corr. 1A, H314

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient

: Hydroxyde de sodium

Mentions de danger (CLP)

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence (CLP)

: P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

N° CAS : 1310-73-2

N° CE : 215-185-5

N° Index : 011-002-00-6

Nom	Identificateur de produit	%
Hydroxyde de sodium	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6 N° REACH: 01-2119457892-27	≥ 99

3.2. Mélanges

Non applicable

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau/.... Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Corrosif pour les voies respiratoires. Toux. Essoufflement.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures. Rougeurs.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves. Larmolement. Rougeur du tissu oculaire. Peut provoquer une cécité.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nausées. Vomissements. Peut provoquer une irritation de l'estomac. Diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de difficulté d'ouverture des paupières, administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Adapter les produits extincteurs à l'environnement.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser d'agents d'extinction contenant de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non combustible. Non inflammable.
Reactivité en cas d'incendie	: Réagit violemment au contact de l'eau. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Assurer une ventilation d'air appropriée. Utiliser un vêtement de protection.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des Produits incompatibles.
----------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Réduire à un minimum la production de poussières.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter toute formation de poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Réagit au contact de l'eau.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Protéger de l'humidité.
Matières incompatibles : Métaux.
Matériaux d'emballage : MATERIAU APPROPRIE: acier inoxydable, polypropylène. papier avec revêtement plastique intérieur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (OEL TWA)	2 mg/m ³ (einatembare Fraktion)
MAK (OEL STEL)	4 mg/m ³ max. 8x5 min./Schicht (einatembare Fraktion) (gemessen als Momentanwert)
République Tchèque - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
PEL (OEL TWA)	1 mg/m ³
NPK-P (OEL C)	2 mg/m ³
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLE (OEL C/STEL)	2 mg/m ³ INRS ED 984
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
AK (OEL TWA)	2 mg/m ³

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)	
CK (OEL STEL)	2 mg/m³
Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL STEL	2 mg/m³
Lituanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NRV (OEL C)	2 mg/m³
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NDS (OEL TWA)	0,5 mg/m³
NDSch (OEL STEL)	1 mg/m³
Slovaquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NPHV (OEL TWA) [1]	2 mg/m³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-EC (OEL STEL)	2 mg/m³
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NGV (OEL TWA)	1 mg/m³
TGV (OEL C)	2 mg/m³
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL STEL (OEL STEL)	2 mg/m³
Norvège - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Takverdi (OEL C) [1]	2 mg/m³
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (OEL TWA) [1]	2 mg/m³
KZGW (OEL STEL)	2 mg/m³
Remarque	(einateubarer Staub)
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL C	2 mg/m³

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	1 mg/m³

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées.

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection. Chlorure de polyvinyle (PVC). Caoutchouc nitrile-butadiène hydrogéné (HNBR). caoutchouc butyle (IIR). Caoutchouc naturel (NR)

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Néoprène. Chlorure de polyvinyl (PVC)

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
	Type P2		

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc.
Masse moléculaire	: 40,01 g/mol
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 318,4 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 1,388 pression : 101.3 kPa
Inflammabilité	: Ininflammable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Aucune réaction dangereuse connue.
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

pH	: > 13
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Soluble dans les alcools. Eau: 1,1 g/l 20°C
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 1 hPa 739°C
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1,14 kg/m³ 20°C
Densité relative	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 2,13 20°C
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est non réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Réagit violemment au contact de l'eau. Peut réagir violemment avec les acides. Réaction exothermique avec (certains) acides. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Surchauffe. Humidité. gel.

10.5. Matières incompatibles

métaux. Eau. Acides. Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. pH: > 13

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Pourrait provoquer des lésions oculaires graves pH: > 13
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)

CL50 - Poisson [1]	35 – 189 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	40,4 (48h) - Ceriodaphnia

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)

Mobilité dans le sol	solubilité et mobilité importantes (eau, sol/sédiments)
----------------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS (1310-73-2)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires	: Éviter le rejet dans l'environnement.
-----------------------------	---

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Neutraliser les résidus à l'acide. Diluer avec une grande quantité d'eau.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 1823	UN 1823	UN 1823	UN 1823	UN 1823
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE	Sodium hydroxide, solid	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE
Description document de transport				
UN 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II, (E)	UN 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II	UN 1823 Sodium hydroxide, solid, 8, II	UN 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II	UN 1823 HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE, 8, II
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				
14.4. Groupe d'emballage				
II	II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C6
Quantités limitées (ADR) : 1kg
Quantités exceptées (ADR) : E2
Instructions d'emballage (ADR) : P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : B4
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP33
Code-citerne (ADR) : SGAN
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V11
Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80

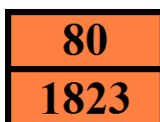
SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Panneaux oranges

:



Code de restriction en tunnels (ADR)

: E

Code EAC

: 2W

Transport maritime

Quantités limitées (IMDG)	: 1 kg
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P002
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC08
Dispositions spéciales GRV (IMDG)	: B2, B4
Instructions pour citernes (IMDG)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP33
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Tri (IMDG)	: SG35
Point d'éclair (IMDG)	:
N° GSMU	: 154

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y844
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 5kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 859
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 15kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 863
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 50kg
Code ERG (IATA)	: 8L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C6
Quantités limitées (ADN)	: 1 kg
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: C6
Quantités limitées (RID)	: 1kg
Quantités exceptées (RID)	: E2
Instructions d'emballage (RID)	: P002, IBC08
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: B4
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP10
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP33
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: SGAN
Catégorie de transport (RID)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W11
Colis express (RID)	: CE10
Numéro d'identification du danger (RID)	: 80

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS n'est pas sur la liste Candidate REACH

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS n'est pas soumis au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS) Introduction

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

(Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 2; N° ID 142)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 8 - Matières corrosives

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée disponible sur demande.

SOUDE CAUSTIQUE & SOUDE CAUSTIQUE COSMOS

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la version de	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Cadre réglementaire	Modifié	
1.1	Nom	Ajouté	
1.1	Nom commercial	Enlevé	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Modifié	

Sources des données : Cette fiche de données de sécurité a été établie reprenant les données des fiches de données de sécurité en provenance de fournisseurs en amont.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.